



Administration communale



Brugelette

Brugelette, le 7 septembre 2018

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

# ***Brugelette : des points d'apports volontaires pour jeter vos déchets de cuisine***

***Depuis le 3 septembre 2018, les habitants de l'entité de Brugelette ont, eux aussi, la possibilité de délester leurs sacs-poubelle des déchets organiques de cuisine et peuvent les déposer dans des points d'apports volontaires.***

Les points d'apports volontaires (PAV) sont des conteneurs enterrés placés dans l'espace public, destinés à recevoir certains types de déchets spécifiques. Les deux nouveaux PAV, installés à Brugelette, sont dévolus aux déchets organiques de cuisine. **Depuis ce lundi 3 septembre, les habitants de la commune ont, ainsi, la possibilité de s'en débarrasser, via ces bornes, gratuitement, 7 jours sur 7 et dans une large plage horaire** (de 6h à 22h). Un autre point d'apports volontaires pour les déchets organiques de cuisine sera installé dans l'entité à la fin du mois de septembre : au chemin de Mons (cimetière) à Gages.

Pour pouvoir y accéder, il suffit de se rendre au recyparc de Chièvres (rue de Leuze à Tongre-Notre-Dame) ou d'Ath (route de Flobecq à Ath), pour y échanger sa carte d'accès contre une nouvelle carte. Celle-ci permettra d'accéder à la fois aux recyparcs et aux points d'apports volontaires où vous pourrez déposer vos déchets organiques, dans un tiroir d'une capacité de 30 litres. A noter qu'aucun quota n'est mis en place, et que le système informatique permet de comptabiliser le nombre d'ouvertures à des fins de gestion, mais aussi, le cas échéant, de vérifier qu'il n'y ait pas d'abus avec le dépôt de n'importe quel autre déchet...

## Quels déchets ?

**DÉCHETS ACCEPTÉS**

- Restes de fruits et légumes (y compris les parties ligneuses, les fruits secs et les noyaux)
- Coquilles d'œufs
- Déchets de cuisine, restes d'aliments (crus et cuits, mais froids) en éliminant les liquides en excès
- Riz, pain, biscuits, pâtes et féculents
- Aliments avariés sans emballages
- Marcs de café, filtres de thé et d'autres boissons à infusion
- Essuie-tout, serviettes en papier usagées ou souillées de résidus d'aliments
- Mouchoirs en papier usagés
- Litières biodégradables de petits animaux domestiques

**DÉCHETS REFUSÉS**

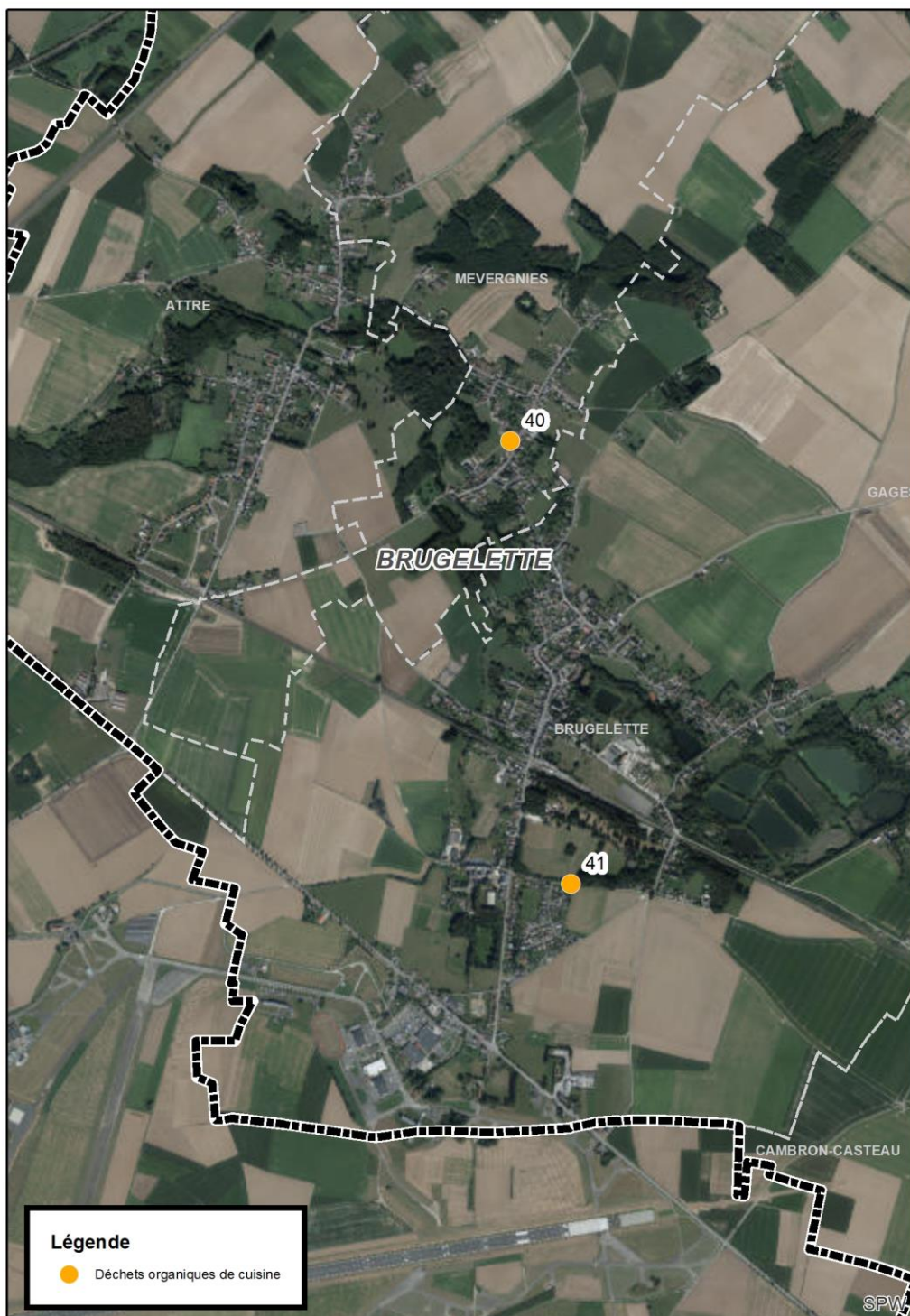
- Liquides
- Pièces de viande, poissons, crustacés, os, en quantité importante
- Emballages (pots de yaourt, sachets de mozzarella, emballages de charcuterie, papier huilé, plastifié ou avec aluminium...)
- Huile
- Mégots de cigarette
- Poudre ou autres produits de nettoyage
- Produits chimiques
- Plastiques non compostables
- Langes
- Déchets végétaux (tontes, feuilles, déchets d'élagage)
- Cendres
- Déjections canines

Uniquement en vrac ou dans des sacs Ipalle / déchets organiques.  
**Pour votre facilité, pensez au bio-seau !**

Pour tout renseignement : Sud-Hainaut : 071/59.12.02 - Wallonie picarde : 069/84.59.88 [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be)

Pour le transport, les habitants peuvent utiliser le contenant de leur choix ou acheter, au recyparc, un bio-seau d'une contenance de 25 litres et équipé d'un couvercle hermétique (5 €).

## Où les trouver ?



Voici les adresses :

PAV n° 40 : rue Saint-Gervais à Mévergnies.

PAV n° 41 : avenue d'Avon-les-Roches à Brugelette.

PAV dont la mise en service est prévue fin septembre : chemin de Mons (cimetièrre) à Gages.

La carte des implantations des points d'apports volontaires, mise à jour, est téléchargeable sur [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be) (Les déchets / Points d'apports volontaires).

Vidangées au minimum une fois par semaine pour éviter les odeurs, ces bornes s'intègrent parfaitement dans le paysage. En outre, elles ne permettent pas de dissimuler des dépôts sauvages de déchets.

Les matières collectées rejoindront une unité de biométhanisation et seront valorisées en électricité.

Le tri des matières organiques est une vive recommandation pour **délester votre sac-poubelle** et se fait sur base volontaire.



#### POUR TOUTE INFORMATION

IPALLE – Service communication  
Chemin de l'Eau Vive, 1  
7503 Froyennes  
Tél. : 069/84.59.88  
[www.ipalle.be](http://www.ipalle.be)  
[info@ipalle.be](mailto:info@ipalle.be)

Administration communale de Brugelette  
Grand Place, 2A  
7940 Brugelette  
Tél. : 068/45.73.07  
[www.brugelette.be](http://www.brugelette.be)  
[secretariat@brugelette.be](mailto:secretariat@brugelette.be)